

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-4/05

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : QUERCI Danièle

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : CALVET Jean

OBJET : Budget primitif 2011 : Protection de l'Enfance.
Milieu ouvert.

La protection de l'enfance est une compétence obligatoire du Département. Le nouveau schéma départemental de l'enfance, de l'adolescence et de la famille pour la période 2011-2015 voté par l'assemblée départementale le 17 décembre 2010 a permis de réaffirmer pleinement son rôle de chef de file.

L'enveloppe des crédits de fonctionnements proposée est d'un montant de 130,2 M €. Ce budget s'inscrit dans la continuité de l'exécution 2010, dont le montant prévisionnel s'élève à 130,1 M €. Pour rappel le budget primitif 2010 était de 122,2 M €.

Les crédits alloués à la protection de l'enfance se répartissent en 2 domaines :

- Le domaine « Prévention et Protection en hébergement ASE » d'un montant de 118,6 M € : ces crédits financent le placement des enfants en établissements ou en accueil familial en exécution d'une mesure judiciaire ou administrative.

- Le domaine « Protection et prévention des enfants à domicile », d'un montant de 11,6 M € : ces crédits financent l'ensemble des dispositifs axés sur le maintien de l'enfant dans sa famille, telles que les mesures d'aide éducative en milieu ouvert, les aides financières aux familles et l'accompagnement en économie sociale et familiale.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Sur l'action « soutien et prévention en milieu ouvert » du domaine « protection et prévention des enfants à domicile »

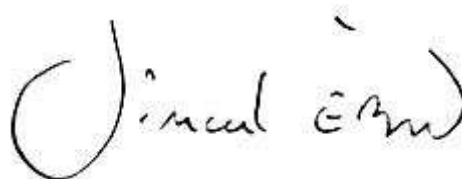
Pour les dépenses de fonctionnement :

De créer l'enveloppe prévisionnelle de subventions suivantes :

Enveloppe(s) de subvention	CP 2011
ASE – Soutien et prévention en milieu ouvert	52 300

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ